

“Contre la barbarie, une seule arme: l'éducation!”

Après les attentats de Charlie Hebdo et de l'hypercasher en début d'année, le pays est une nouvelle fois touché par des attentats terroristes effroyables que le SNUipp-FSU condamne avec la plus grande fermeté. Il tient à exprimer l'horreur que lui inspirent ces actions meurtrières.

Vendredi 13 novembre au soir, Paris a été victime de plusieurs attentats simultanés qui ont fait 129 morts et 352 blessés. Les Français se sont réveillés le samedi matin, hagards, stupéfaits, tristes, désespérés voire terrorisés.

Ces attentats ont visé des citoyens qui profitaient de leur droit à la culture, aux loisirs, à l'expression. Des innocents ont payé le tribut de fanatiques dont le but est de frapper toute la société afin d'attiser les haines. Les médias eux-mêmes relaient ce sentiment d'incertitude en soulevant le problème de savoir si cela aurait pu être évité, si le gouvernement a les moyens nécessaires pour réellement contrer ces attentats, bref le doute est semé et des amalgames se créent.

Un parti politique profite de ce terrible événement pour alimenter la peur et la haine et ainsi récupérer des voix lors des prochaines élections régionales.

Retenons plutôt l'élan de solidarité, la spontanéité des gens à donner leur sang, la volonté de s'aider les uns les autres, le désir de respecter les valeurs républicaines « Liberté, Egalité, Fraternité »

Le SNUipp- FSU 80 s'associe à la peine des familles des victimes et croit en la détermination de chacun à vouloir défendre la liberté et la démocratie en continuant de « vivre ensemble et travailler ensemble ».

Florence DRIVET
Amiens, le 15/11/15

Novembre 2015

Dispensé de timbrage **Amiens C.T.C.** Déposé le 20/11/2015

ENJEUX D'ECOLE
25 rue Riolan
80000 AMIENS

« Enjeux d'école »
Bulletin d'informations syndicales du SNUipp Somme
Trimestriel IPNS 072 € CPPAP 1016 S 080099 – ISSN 1631-512X
Directeur de la Publication : Maryse Lecat

TRIMESTRIEL n°90 supplément 2
Septembre-Octobre-Novembre

SOMMAIRE

- 1: Edito
- 2 : Actualités
- 3-4 : infos- une équipe
- 5: CAPD
- 6: RIS
- Annexes

4 pages : premières analyses des nouveaux programmes et des nouvelles évaluations



ACTUALITÉS

Calendrier indicatif CAPD

Lundi 9 novembre: stage formation continue, promotions et inspections

Lundi 25 janvier: permutations nationales, DDEEAS, CAPA-SH, liste d'aptitude directeur

Vendredi 11 mars: circulaire mouvement, stage DEPS

Jeudi 12 mai: postes à profil, bonifications médicales et sociales, postes adaptés, congés de formation

Jeudi 26 mai: mouvement 1ère phase

Mardi 7 juin: temps partiel, intégration dans le corps des PE, EXEAT, Hors classe

Vendredi 1 juillet: mouvement 2ème phase, INEAT

Lundi 29 août: affectation d'office PE sans poste, affectation FSR, INEAT/EXEAT

Prise en charge partielle par l'administration d'une partie du prix des titres d'abonnement de transport « domicile-travail » auprès des réseaux de transport public

(décret n° 2010-676 du 21 juin 2010)

Cette prise en charge de 50 % concerne :

- Les abonnements multimodaux à nombre de voyages illimités ainsi que les cartes et les abonnements annuels, mensuels ou hebdomadaires ou à renouvellement tacite à nombre de voyages illimités ou limités

- Les abonnements à un service public de location de vélos (possibilité de cumuler transport public et location de vélo uniquement si le trajet se complète).

Modalités de prise en charge

La participation de l'employeur est égale à 50% du titre, sans pouvoir excéder un plafond à hauteur de 75,39 € mensuel. Le trajet est remboursé sur la base du tarif le moins cher et le trajet le plus court.

Cas de suspension du paiement

La prise en charge est suspendue pendant les périodes de congé supérieures à un mois (congé de maladie, maternité, paternité, formation...).

Procédure

Les agents concernés devront retourner la photocopie du titre de transport ainsi qu'un imprimé à compléter. Pour les abonnements mensuels, la présentation des justificatifs nominatifs doit se faire avant le 15 du mois, afin d'être payé le mois suivant.

Nouveautés pour les frais de déplacement des collègues sur postes fractionnés

Suite à la circulaire de la Division des Affaires Financières (DAF) du Rectorat en date du 11 juin 2015 (dans les conditions du décret 2006-781 du 3 juillet 2006)

Les conditions :

Etre nommé(e) dans une école ou établissement (ou plusieurs) situé(e-s) dans une commune autre que celle ou celui du rattachement administratif. Est considérée comme une seule et même commune toute commune et les communes limitrophes desservies par des moyens de transport public de voyageurs.

Ne pas résider dans la commune où se situe(nt) l'école ou les écoles secondaire(s) (écoles où on exerce en dehors de celle du rattachement administratif).

D'autre part, la distance prise en compte est la plus courte soit entre la commune de résidence personnelle et les écoles « secondaires », soit entre l'école de rattachement administratif et les écoles secondaires.

Les procédures :

Adresser à la Division des Affaires Financières du Rectorat l'arrêté de nomination de l'année scolaire en cours et l'emploi du temps attesté par l'IEN précisant les jours de présence dans chacune des écoles.

Formuler par mail à ce.daf@ac-amiens.fr une demande de prise en charge de leurs frais de déplacement.

Si le droit au remboursement est confirmé, déclarer en ligne les déplacements dans l'application CHORUS-DT. Un ordre de mission permanent leur sera créé pour l'année civile dans cet outil. Cette saisie en ligne devra être effectuée à la fin de chaque mois.

Avis du SNUipp :

Le versement de ces frais de déplacements est soumis à certaines conditions que nous estimons restrictives.

De plus la lourdeur procédurale risque d'être dissuasive pour percevoir le versement de ces frais de déplacements ce qui aura pour conséquences de réduire le nombre de collègues qui pouvaient auparavant percevoir ces frais de déplacements sans conditions et permettre à l'administration de faire de sérieuses économies !

Frais de déplacements pour les fonctionnaires stagiaires

Ils peuvent percevoir l'indemnité forfaitaire de formation (IFF) (décret du 8 septembre 2014). Elle couvre les frais liés aux déplacements à l'ESPE et son montant est de **1000€, réparti sur 10 versements, si la commune du lieu de formation (AMIENS) est distincte de la commune d'exercice ET de la commune de résidence**. Aucune démarche n'est à effectuer, c'est l'administration qui, en fonction des différentes adresses, décide de qui peut en bénéficier.

AVEC VOUS,
ON L'OUVRE !




Le SNUipp-FSU
ouvre la voie

Simone de Beauvoir « Nous n'existons que si nous agissons. »

CAPD

Tableau des promotions 2015-2016

P.E.		GRAND-CHOIX		CHOIX		ANCIENNETE	
		Nombre	Barèmedanierpromu	Nombre	Barèmedanierpromu	Nombre	Barèmedanierpromu
5 ^{ème}	Promouvables	X	X	X	X	14	11.5
	Promus	19		X		14	
6 ^{ème}	Promouvables	5	15.500	X	X	21	12
	Promus	93		74		50	
7 ^{ème}	Promouvables	117	23.5	91	23.25	54	20.272
	Promus	35		65		19	
8 ^{ème}	Promouvables	155	27.5	131	27.253	87	25.644
	Promus	46		93		18	
9 ^{ème}	Promouvables	150	32.003	70	33.3	51	29.983
	Promus	45		50		19	
10 ^{ème}	Promouvables	140	43.563	93	38.086	34	37.097
	Promus	42		66		34	
11 ^{ème}	Promouvables	96	51.520	36	49.13	6	48.233
	Promus	31		27		6	

Augmentation mensuelle après promotions (en net hors MGEN)

du 4^{ème} au 5^{ème} échelon:
~ 50 €

du 5^{ème} au 6^{ème} échelon:
~ 34 €

du 6^{ème} au 7^{ème} échelon:
~ 107 €

du 7^{ème} au 8^{ème} échelon:
~ 137 €

du 8^{ème} au 9^{ème} échelon:
~ 137 €

du 9^{ème} au 10^{ème} échelon:
~ 172 €

du 10^{ème} au 11^{ème} échelon:
~ 176 €

AVEC VOUS,
ON L'OUVRE!



Le SNUipp-FSU
vous ouvre la voie

Quelques réponses de l'IA données lors de la CAPD du 9 novembre 2015.

Concernant **les nouveaux programmes de maternelle** : Monsieur Poirel transmettra aux équipes des documents d'aide à la progressivité des apprentissages, des documents sur l'évaluation avec des pistes de travail concrètes. Vis-à-vis **du carnet de suivi des apprentissages**, celui-ci ne sera présenté aux parents que 2 fois dans l'année (le premier en février-mars). Le SNUipp-FSU a demandé qu'une animation de circonscription soit consacrée à cette réflexion mais l'IA n'a pas accédé pour le moment à cette demande.

Au sujet **du respect du protocole départemental d'inspection**, l'IA rappelle que les collègues sont en droit d'interpeller l'IEP s'ils constatent que les délais ne sont pas respectés et les jours choisis peu opportuns. L'IA souhaite un dialogue constructif et bienveillant entre enseignants et hiérarchie.

Concernant **l'utilisation de l'outil numérique** : l'IA ne reviendra pas sur la saisie informatique obligatoire des GEVASCOS et demandes d'aide RASED. Le SNUipp-FSU regrette que ses interventions précédentes concernant ce sujet n'aient pas été prises en compte car ce nouveau type de document est particulièrement chronophage notamment dans les écoles REP et REP+ (nombre de dossiers très important).

A l'égard de nos réclamations sur **la rédaction des CLEA** l'IA a rappelé que l'aide à la rédaction des divers projets fait partie intégrante des attributions des CPD et des CPC et qu'ils n'ont pas uniquement un rôle de censeur...

Enfin sur les décharges de direction l'IA revient sur cette organisation et suspend pour la présente année les 10 jours de **décharge administrative octroyés aux chargés d'école** (1 classe) qui n'en auront plus que 4.

Entrée ou sortie en REP ou REP+, quels changements sur notre fiche de paye ?

Pour les écoles faisant leur **entrée dans l'éducation prioritaire en REP**: les adjoints et les directeurs perçoivent l'ISS REP de 144,45 euros par mois , pour les directeurs une majoration de 20% de leur indemnité de direction.

Pour les écoles passant de **RRS à REP**: l'ISS ZEP devient l'ISS REP et passe de de 96,30 à 144,45 euros par mois , pas de changement sur l'indemnité de direction.

Pour les écoles passant du réseau **ECLAIR à REP**: en ajoutant la part fixe à la part variable ECLAIR (500 euros par an) les adjoints et les directeurs percevaient environ 138 euros par mois, ils perçoivent maintenant 144,45 euros d'ISS REP. La majoration de l'indemnité de direction reste de 50 % pendant 3 ans puis passera à 20%.

Pour les écoles passant du réseau **ECLAIR à REP +**, l'ISS passe d'environ 138 à 192,60 euros pour les adjoints et les directeurs. Pas de changement sur l'indemnité de direction.

Enfin pour les écoles précédemment en **ECLAIR et sortant de l'éducation prioritaire** les adjoints et les directeurs en poste conservent pendant 3 ans leur ISS ZEP de 96,30 euros par mois , de même l'indemnité de direction reste majorée de 50 % sur cette période. Les 2 années suivantes ces indemnités décroîtront successivement de deux puis d'un tiers respectivement.

Antoine de Saint Exupéry « Etre homme c'est précisément être responsable. C'est sentir, en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde. »

RÉUNIONS D'INFO SYNDICALE

**AVEC VOUS,
ON L'OUVRE!**



Le SNUipp-FSU
vous ouvre la voix

Depuis la rentrée 2014 une nouvelle réglementation est en vigueur. Elle prévoit :

- le droit de participer aux réunions d'information intervenant pendant les heures de service, à raison de trois demi-journées par année scolaire, dont une prise sur le temps de classe.
- aucune réduction de la durée d'ouverture des écoles et des établissements d'enseignement liée à la participation à ces réunions.

Or, dans notre département, l'IA ne permet pas aux collègues d'y assister dans de bonnes conditions. Il ne remplace pas les collègues pour se rendre aux réunions d'information syndicale.

Nous avons décidé de positionner les RIS les mercredis après-midi. Nous continuons à aller à la rencontre de tous les collègues grâce aux midis et aux goûters du SNUipp-FSU. Envoyez nous un mail si vous êtes intéressés par ce dispositif: snu80@snuipp.fr

le mercredi de 13h30 à 16h30

HAM le 18 NOVEMBRE à la salle Jean Dufeux

DOMART le 25 NOVEMBRE à la salle des fêtes

CHEPY le 2 DECEMBRE à la salle Marcel Monchaux

VILLERS-BRETONNEUX le 2 DECEMBRE à la Maison pour Tous

DOULLENS le 9 DECEMBRE 16 rue G. Clémenceau

ROYE le 9 DECEMBRE salle Jeanne Allary, rue Bertin

1 RIS par trimestre est autorisée par la loi. Vous devez prévenir le DASEN de votre participation une semaine avant la date de la RIS. Le SNUipp - FSU Somme appelle les collègues à décompter le temps de leurs RIS du temps d'animation pédagogique de leur choix, présentiel ou distanciel. Il n'existe aucune animation obligatoire.

Nom :
Prénom :
Fonction :
Ecole / Etablissement :

A, le / /20.....

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
sous couvert de Madame, Monsieur, l'IEN de.....

Objet : participation à une réunion d'information syndicale

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application du décret 82447 du 28/05/82, je participerai à la réunion statutaire organisée par le SNUipp-FSU Somme, le mercredioctobre àde 13h30 à 16h30 en remplacement de la formation en circonscription (présentiel ou distanciel) dont la date est prévue leou dont la date vous sera communiquée ultérieurement lorsque le calendrier sera connu.

Le secrétariat départemental du SNUipp-FSU Somme a prévenu vos services de cette journée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mes salutations les plus respectueuses.

**Bienvenue à toutes celles et
ceux qui nous rejoignent!**

**Le SNUipp-FSU est le premier syndicat des écoles, en France
et dans le département de la Somme. C'est une organisation
syndicale indépendante, unitaire et représentative de la
profession.**

Renvoyez nous votre bulletin d'adhésion ou
adhérez en ligne, c'est possible. Plus nombreux,
nous serons plus forts.



UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

Ils sont à votre disposition, à votre écoute, disponibles sur les jours de décharge au SNUipp au 03.22.80.80.78. Ils peuvent également vous répondre en dehors de ces jours par téléphone, par mail en dehors de leur temps de classe.

Ce sont les membres du bureau:

- **Maryse LECAT 06 73 97 71 87** maryse.lecat@wanadoo.fr au local les mardis et 1 mercredi sur 2 Maternelle Anne Frank Longueau— élue CAPD CTSD CDEN CTA — carrières des collègues
- **Jonathan MOLINA 06.76.82.48.91** 3j.molina@gmail.com au SNUipp les mardis École élémentaire La Paix Amiens— élu CAPD — communications, lettre infos, bulletin départemental, REP+
- **Angeline CARRE 06.66.86.79.15** angelinecarre@yahoo.fr au local les lundis Primaire DOINGT-FLAMICOURT — élue CTSD CDEN — carte scolaire, REP et REP+, direction
- **Florence DRIVET 06.78.39.35.79** florence.drivet@wanadoo.fr les jeudis et vendredis Primaire VILLERS-BOCAGE — élue CAPD, CTSD, CDEN — néotitulaires, formateurs, ESPE, retraites
- **Pauline CARRE 06.65.47.77.15** carrepauline@yahoo.fr les lundis et mardis CHU AMIENS — élue CAPD — trésorière, ASH
- **Hervé LEFEVRE 06.31.30.05.75** lefevreherve@orange.fr vendredis Maternelle SCHWEITZER AMIENS — éducation prioritaire, direction, lien avec la FSU
- **Haydée LEBLANC 06.49.74.28.69** haydee.leblanc@wanadoo.fr jeudis, vendredis et un mercredi sur 2 Collège PONTHEIU ABBEVILLE — communication, organisation, éducation prioritaire, lien avec la FSU
- **Rémi NUCIBELLA 06.76.76.01.97** nuci33@hotmail.com jeudis et un mercredi sur 4 Postes fractionnés sur Amiens— néotitulaires, ESPE

Le responsable des retraités:

- **Jean NORBERT 06.01.93.52.00** jean.norbert@cegetel.net

Les autres élus

- **Véronique PETIT 06.21.93.82.72** veronique-petit@wanadoo.fr École maternelle Les Tilleuls Roye— élue CAPD, CTSD, CDEN, et secrétaire du CHSCTD
- **Christine SOUILLIART 06.75.99.33.87** christine.souilliant@orange.fr Ecole Les deux vallées BOVES — élue CAPD
- **Yves BOUVIER 06.74.03.35.46** élu CAPD— École élémentaire La Paix Amiens — élu CAPD
- **Laëtitia POLY 06.30.64.57.63** élue CAPD — école élémentaire Jules Verne HAM
- **Isabelle BRIET 06.72.49.35.89** isabellebriet@orange.fr — école élémentaire Saint-Roch A — élue CAPD et CHSCTD
- **Dorothee FARCY 06.82.88.00.75** dorothee.farcy@wanadoo.fr école primaire St Riquier — élue CAPD

Les journées d'Artisans du Monde, pour la quatrième année consécutive seront à l'auberge de jeunesse, square Friant à Amiens du 26 au 28 novembre 2015.

Vous aurez la possibilité, lors de cette expo-vente, de découvrir une large gamme de produits équitables alimentaires et artisanaux et de trouver des cadeaux originaux et porteurs de valeurs et d'histoire pour les fêtes de fin d'année.

De plus, à 20h, la soirée de samedi sera marquée, en co-organisation avec le collectif amiénois STOP TAFTA et ATTAC Somme, par la conférence-débat "**CETA-TAFTA : même combat!**" avec Pierre-Yves SERINET, politologue canadien, spécialiste en économie internationale et en mouvements sociaux.

INFOS

Depuis la rentrée 2015, l'école maternelle bénéficie de nouveaux programmes de qualité qui suggèrent de nouvelles pratiques professionnelles, adaptées à l'âge des enfants, que ce soit pour l'apprentissage du langage, la compréhension des nombres, la place du jeu dans les classes, ou encore leur développement sensoriel et moteur.

Dans le département, les journées de stage « pilotage de l'école maternelle » avec M. Poirel, IEN Maternelle ont permis de discuter, de réfléchir ensemble de façon plus intéressante que par le passé, elles n'ont pas donné suffisamment de réponses aux questions des collègues sur l'élaboration du carnet de suivi des apprentissages en remplacement du livret d'évaluation maternelle. Les collègues se demandent comment ils vont pouvoir mettre en place cet outil. Les diverses pistes proposées par M. Poirel lors des stages de formation des directeurs de maternelle impliquent un réel changement des pratiques. **Des animations pédagogiques spécifiques devraient être proposées dans toutes les circonscriptions. Mais tout cela ne s'improvise pas.** Le SNUipp-FSU l'a demandé en CAPD, il n'a pas encore été entendu.

Il est pourtant nécessaire et possible de transformer l'école maternelle. Ici et là, bénéficiant de conditions particulières, des équipes enseignantes développent de nouvelles formes de travail, positives pour la réussite des élèves et en totale résonance avec l'esprit des nouveaux programmes. Alors, pourquoi ce qui est possible ici ne le serait pas ailleurs ?

Le SNUipp-FSU organise un colloque national « Nouveaux programmes maternelle, un nouvel élan pour le travail enseignant » le mardi 24 novembre à Paris avec :

- **Véronique BOIRON**, enseignante-chercheure et formatrice à l'ESPE d'Aquitaine qui interviendra sur « L'école maternelle ouverte aux parents » ,
- **Viviane BOUYASSE**, Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale qui proposera de débattre autour des « Nouveaux programmes de l'école maternelle : quelles nouvelles pratiques professionnelles pour les enseignant-es ? » ,
- Un atelier débat sur « Une école maternelle mobilisée pour le développement du langage dans toutes ses dimensions : un exemple d'une formation enclenchée depuis plusieurs années »
- Un autre sur « Une école maternelle adaptée aux jeunes enfants : un exemple à partir des moins de trois ans ».

Une journée consacrée à donner la parole à nos collègues : celles et ceux que le ministère serait bien inspiré d'entendre.

Le colloque accueillera 150 enseignants, dont 8 collègues de la Somme. Le SNUipp-FSU 80 prévoit un stage syndical prochainement sur la maternelle, afin qu'un maximum de collègues de la Somme puisse s'engager dans ces nouveaux programmes plus en adéquation avec les revendications de notre syndicat.

Pour celles et ceux qui l'ont connu, c'était un formateur à part. Pierrot Prunié a toujours mis à l'aise les personnes qui l'ont cotoyé. Le seul prof que l'on appelait par son prénom, qui tutoyait tout le monde y compris l'IA et la hiérarchie. Quelqu'un qui nous a appris à aimer ce métier si difficile. Il est parti en ce début d'octobre.

Nous sommes allés l'accompagner et même ce jour-là, les anecdotes racontées par les amis nous ont fait sourire et parfois rire.

Adieu Pierrot, nous t'aimions.

Mixité Filles Garçons: une autre approche!

L'association Femmes Solidaires de la Somme, mouvement d'éducation populaire, défend les valeurs fondamentales de laïcité, de mixité et d'égalité. A ce titre, elle propose, gratuitement, des expositions, animations et débats à destination des écoles, et notamment **l'exposition " C'est mon genre", réalisée à partir d'albums des éditions Talents Hauts, pour déconstruire les stéréotypes et promouvoir l'égalité filles-garçons.**

Informations sur www.femmes-solidaires.org ou femmesolidairesomme.overblog.com/

Réservations au 03-60-10-55-49 ou annemarie.queulin@fcvnet.net
Femmes Solidaires 1 rue Godris 80000 Amiens